



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :
RESTRUCTURATION DE
L'ENSEMBLE SPORTIF JEAN
JAURES CONCOURS DE
MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT
N°2

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

DOSSIER N° 13 : RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE SPORTIF JEAN JAURES
CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
AVENANT N°2

033-213300692-20130122-220113-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Un concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » a été lancé le 5 février 2010 pour la restructuration du complexe sportif Jean Jaurès. Les travaux visaient :

- le pôle rugby : rénovation de tribunes, vestiaires, salle de musculation et club-house,
- le pôle multisports : démolition de la salle de sports actuelle et création d'une salle multisports départementale, de vestiaires, de locaux associatifs et d'une salle d'escrime d'entraînement.

L'ensemble immobilier représente une surface de 2 500 m² auquel s'ajoutent des aménagements extérieurs sur 2 000 m². L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était de 2 805 000 € HT.

Par délibération du 13 octobre 2010, le marché a été attribué au Groupe A40 Architecture sur la base d'un montant d'honoraires de 384 848,00 € HT, soit 460 278,20 TTC.

Suite à l'estimation prévisionnelle du coût des travaux en phase APD que le maître d'œuvre s'engageait à respecter, d'un montant de 2 963 540,00 € HT et de 3 544 393,84 € TTC, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre a été modifié par un avenant n° 1. Ainsi, par délibération du 26 avril 2011, ce montant a été arrêté à 401 589,82 € HT, soit 480 301,42 TTC (+4,35 % par rapport au montant initial).

A l'issue d'une première phase de consultation des entreprises, déclarée infructueuse, la collectivité avait dû renoncer à réaliser la réhabilitation de la tribune du stade Jean Jaurès initialement prévue dans le programme afin de respecter le budget alloué à l'opération.

La commune, ayant depuis reçu l'assurance d'une participation du Conseil Général de la Gironde au titre de ces travaux, prévoit sur le budget 2013 de réaliser la réhabilitation de cette tribune, élément important du fonctionnement quotidien du club, et dont l'état de certaines parties a nécessité d'en interdire l'accès.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux supplémentaires se monte à 114 500,00 € HT, soit 136 942,00 € TTC.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des tribunes s'élèvera donc forfaitairement à 6 650,16 € HT, soit 7 953,59 € TTC soit un taux de rémunération de 5,80% des travaux complémentaires.

En effet, les premières phases (études) ayant déjà été réalisées, les missions de maîtrise d'œuvre ne portent que sur quelques adaptations de la phase projet, le lancement d'une consultation de travaux, et le suivi de la réalisation jusqu'à la réception.

Par voie de conséquence, le présent avenant N° 2 modifie la rémunération du maître d'œuvre de la façon suivante :

- Mission de base marché initial (10,56 % de 2 963 540,00€).....312 949,82 € HT

Autres missions du marché initial, restant inchangées :

- Mission complémentaire HQE6 500,00 € HT
- Mission complémentaire coût global.....3 600,00 € HT
- Option Mission EXE.....78 540,00 € HT

Sous-total401 589,82 € HT

- Mission de base partielle rénovation tribunes6 650,16 € HT

soit un nouveau montant d'honoraires de 408 239,98 € HT et de 488 255,02 TTC, en évolution de 6,08 % par rapport au montant initial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 118,

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué le 13 octobre 2010,

VU la délibération du 26 avril 2011 autorisant la signature de l'avenant N° 1,

VU l'avenant n° 2 ci-annexé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 8 janvier 2013

033-213300692-20130122-220113-13-DE

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 2 à ce marché ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont annexées.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013 chapitre 23.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20130122-220113-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013